

MENTIONS LÉGALES

Communications concernant les États-Unis :

Communications importantes sur les options : Les options sont des instruments complexes qui ne conviennent pas à tous les investisseurs. Elles peuvent comporter un degré de risque élevé et ne constituent des placements appropriés que pour les investisseurs avertis, en mesure de comprendre et d'assumer les risques encourus. La documentation à l'appui de toute affirmation, comparaison, recommandation, statistique ou autre donnée technique sera fournie sur demande. Toute information relative aux opérations est de nature préliminaire et n'est pas destinée à servir de confirmation officielle de toute opération. Si les informations contenues dans le présent document portent sur un contenu relatif aux options, celles-ci ne sont accessibles qu'aux personnes ayant reçu les documents adéquats de mise en garde sur les risques associés aux options. Pour obtenir un exemplaire des Caractéristiques et Risques des Options standardisées (Characteristics and Risks of Standardized Options) de l'Option Clearing Corporation, veuillez prendre contact avec votre représentant BNPP ou consulter le site Internet de l'OCC à l'adresse <http://www.theocc.com/about/publications/character-risks.jsp>

Communications importantes sur les ETF : Pour tous les ETF abordés dans ce document, il convient d'examiner attentivement les objectifs d'investissement, les risques, les frais et les dépenses de la société de gestion de l'ETF avant d'investir. Le prospectus et, le cas échéant, le prospectus simplifié contiennent ces informations et d'autres informations importantes concernant les ETF. Vous pouvez obtenir un prospectus et, le cas échéant, un prospectus simplifié en appelant le +1 212 841-3099. Le prospectus, s'il est disponible, et le prospectus simplifié doivent être lus attentivement avant d'investir. Comme pour tout investissement, les ETF présentent des risques. Il s'agit notamment des risques généraux associés à l'investissement dans les actifs sous-jacents, des erreurs de suivi potentielles et de la possibilité que certains indices ne suivent pas d'autres segments de marché ou gestionnaires actifs. En outre, les ETF investissant sur des marchés internationaux peuvent comporter des risques de change et des risques géopolitiques, tandis que les ETF à revenu fixe incluent également des risques de crédit et de taux d'intérêt. BNPP et ses sociétés affiliées peuvent détenir une position ou animer le marché dans les instruments financiers examinés, ou agir en tant que conseiller, gestionnaire, souscripteur ou prêteur à l'égard de cet émetteur. Par conséquent, BNPP risque d'avoir des conflits d'intérêts liés aux ETF visés dans le présent document. En particulier, BNPP peut intervenir en tant que participant autorisé dans l'achat ou la vente de parts d'un ETF et participer à la création et au rachat des titres faisant l'objet du présent document. Dans le cadre de ces activités, BNPP peut recevoir une commission, peut agir en tant que souscripteur des parts de l'ETF et peut recevoir des informations sur les créations ou rachats en cours d'importants blocs de parts d'ETF. BNPP et ses sociétés affiliées ne seront en aucun cas dans l'obligation de divulguer les informations reçues à titre confidentiel ou de divulguer l'existence de telles informations. BNPP peut également agir en tant qu'animateur de marché ou positionneur de bloc dans les parts d'ETF mentionnées dans le présent document, ou dans des instruments financiers détenus par l'ETF et/ou faisant partie de l'indice dont l'ETF cherche à suivre la performance. Par conséquent, BNPP peut acheter ou vendre des parts d'ETF (ou les instruments sous-jacents aux parts d'ETF) pour d'autres clients ou pour son propre compte pendant que vous vendez ou achetez des parts d'ETF. BNPP peut détenir plusieurs participations consultatives, transactionnelles, financières et autres dans les sociétés dont les titres ou autres instruments peuvent être achetés ou vendus par un ETF examiné dans le présent document. BNPP peut, de temps à autre, s'engager dans des relations commerciales avec ces sociétés, y compris en accordant des prêts à, en investissant dans des actions ou en fournissant des services d'investissement ou de conseil aux sociétés, y compris en matière de fusion-acquisition. Dans le cadre de ces activités, certains membres du personnel de BNPP peuvent entrer en possession d'informations non publiques sur les sociétés. De telles informations pourraient potentiellement affecter les cours auxquels les parts d'ETF se négocient. BNPP gardera ces informations confidentielles et ne les communiquera pas aux ETF, aux détenteurs d'ETF ou à d'autres membres du personnel non autorisés.

Informations importantes concernant les titres convertibles ou autres titres non enregistrés en vertu des lois américaines sur les valeurs mobilières (US Securities Laws) : Certains titres cités dans le présent document peuvent ne pas être enregistrés en vertu du Securities Act de 1933, tel qu'amendé, et sont par conséquent considérés comme des « restricted securities » en vertu de la Règle 144(a)(3). Seuls les investisseurs institutionnels qualifiés (« Qualified Institutional Buyers » ou « QIB », tels que définis par la Règle 144A) ou les « Non-US Persons » (telles que définies par la « Regulation S » au titre du « Securities Act ») peuvent être autorisés à acheter de tels instruments.

Ce rapport peut être diffusé (i) par BNPP Securities Corp. (« BNPPSC ») à des *US Persons* qualifiés d'« institutional investors » en vertu de la FINRA Rule 2210(a)(4), ou (ii) par une succursale ou une société affiliée de BNPP qui n'est pas enregistrée en tant que Broker-Dealer uniquement vis-à-vis des *US Persons* qui sont considérés comme des « Major U.S. Institutional Investors » (tel que définis à la Règle 15a-6 au titre du *Securities Exchange Act* de 1934, tel qu'amendé). BNPPSC n'assume la responsabilité du contenu d'un rapport rédigé par une autre société affiliée non américaine que s'il est distribué par BNPPSC à des *US Persons*. Les *US Persons* qui souhaitent effectuer des opérations sur titres sur la base des informations fournies dans le présent document doivent le faire par l'intermédiaire de BNPPSC, sauf si la loi autorise les négociations par l'intermédiaire d'une société affiliée non américaine de BNPP. BNPPSC, une filiale de BNPP, est un *Broker-Dealer* et *Futures Commission Merchant* agréé auprès de la *Securities and Exchange Commission* (SEC), de la *Commodity Futures Trading Commission* (CFTC), de la *Financial Industry Regulatory Authority* (FINRA) et de la *National Futures Association* (NFA) et membre du *New York Stock Exchange* (NYSE), d'autres places boursières et de la *Securities Investor Protection Corporation* (SIPC). Certains des titres cités dans le présent document n'ont pas été enregistrés en vertu du *U.S. Securities Act* de 1933, tel qu'amendé, et ne peuvent pas être proposés ou vendus aux États-Unis ou à des *US Persons* sans enregistrement ou dérogation applicable aux exigences d'enregistrement américaines.

Executive Order 13959, tel qu'amendé : Les clients et contreparties de BNPP sont tenus de s'assurer qu'ils respectent les dispositions applicables du [Décret 13959](#) (et de toute directive officielle ultérieure).

Canada : Cette rubrique concerne les destinataires situés au Canada ou liés à celui-ci et exerçant des activités au Canada. En cas de conflit direct ou d'incohérence entre ce qui précède et la présente rubrique, cette dernière prévaudra pour compléter ce qui précède en ce qui concerne le Canada, et sera interprétée comme complétant et ne limitant pas l'application de ce qui précède dans toute la mesure du possible. BNP Paribas opère au Canada en tant que « Schedule III Bank » et également au titre de « International Dealer Exemption » applicable dans diverses provinces canadiennes, ayant un bureau au Québec situé 1981 MCGILL COLLEGE AVE, 4e étage, MONTRÉAL, Québec, H3A 2W8, et un bureau en Ontario situé 155 Wellington Street West, Suite 3110, Toronto, Ontario, M5V 3H1, Canada (« BNP Paribas »). CE DOCUMENT EST CONFIDENTIEL ET SOUMIS UNIQUEMENT À DES DESTINATAIRES SÉLECTIONNÉS QUI SONT CONSIDÉRÉS, CONFORMÉMENT AU DROIT APPLICABLE AU CANADA, COMME DES « PERMITTED CLIENTS » [tels que définis à la Section 1.1 du *National Instrument 31-103 Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations*, "NI 31-103"], comme une « QUALIFIED PARTY » (telle que définie dans le BLANKET ORDER 91-507 de l'Alberta Securities Commission, ou son *blanket order* successif ou son équivalent tel qu'applicable à une autre province canadienne dans laquelle le destinataire réside), comme un « ACCREDITED INVESTOR » [tel que défini à la Section 1,1 du *National Instrument 45-106 Prospectus and Registration Exemptions*, ou, s'il s'agit d'un résident de l'Ontario, à la Section 73.3(1) du *Securities Act* (Ontario)] ou comme une « ACCREDITED COUNTERPARTY » (si résident au Québec tel que défini à la Section 3 du *Quebec Derivatives Act, chapter I-14.01*) ou son équivalent, tel qu'applicable à une autre province canadienne dans laquelle le destinataire réside) (tous les *National Instruments, Blanket Order* et *Acts* ci-dessus sont désignés collectivement dans ce paragraphe les « Textes canadiens spécifiques »). Les informations contenues dans le présent document ne sont pas, et ne doivent en aucun cas être interprétées comme, un prospectus, une publicité, une offre publique d'achat, une offre de vente de Titres (comme défini dans les textes spécifiques canadiens) décrits dans le présent document, ou la sollicitation d'une offre d'achat de Titres décrits dans le présent document, au Canada ou dans toute autre province ou tout autre territoire du Canada. Toute offre ou vente de Titres décrits aux présentes au Canada ne sera faite qu'en dérogation aux exigences de dépôt d'un prospectus auprès des organismes de réglementation canadiens compétents en matière de titres, ou, à titre alternatif, en vertu d'une dérogation aux exigences d'enregistrement des courtiers dans la province ou la région canadienne concernée dans laquelle cette offre ou vente est faite, conformément aux stipulations des Textes canadiens spécifiques ci-dessus. Les informations contenues dans le présent document ne doivent en aucun cas être interprétées comme des conseils en investissement dans une province ou un territoire du Canada et ne sont pas adaptées aux besoins du destinataire. Dans la mesure où les informations contenues dans le présent document se rapportent à des Titres d'un émetteur constitué, établi ou créé en vertu des lois canadiennes ou d'une province ou d'un territoire du Canada, toute négociation de ces titres doit être effectuée via un intermédiaire financier (tel que défini à la Section 1.1 de NI 31-103) enregistré au Canada. Aucune commission des valeurs mobilières ou autorité de réglementation canadienne similaire

n'a examiné ou adopté de quelque manière que ce soit un jugement sur ces documents, les informations qui y sont contenues ou les mérites des Titres décrits dans le présent document, et toute déclaration contraire constitue une infraction.

Canada : BNP Paribas (Canada) Securities Inc./Bnp Paribas (Canada) Valeurs Immobilières Inc. est une société régie par la loi canadienne sur les sociétés par actions, et appartenant à BNP Paribas. Le siège social est établi à 1981 MCGILL COLLEGE AVE, 4e étage, MONTRÉAL, Québec, H3A 2W8, et enregistré dans les provinces canadiennes suivantes : Alberta, British Columbia, Manitoba, New Brunswick, Newfoundland and Labrador, Nova Scotia, Ontario, PEI et Saskatchewan en tant que Investment Dealer, ainsi qu'au Québec en tant que Investment Dealer et Derivatives Dealer. Il est également enregistré en tant que IIROC Dealer Member. Toute offre ou vente de Titres décrits aux présentes au Canada ne sera faite qu'en dérogation aux exigences de dépôt d'un prospectus auprès des régulateurs canadiens compétents en matière de titres, ou, à titre alternatif, en vertu d'une dérogation aux exigences d'enregistrement dans la province ou la région canadienne concernée dans laquelle cette offre ou vente est faite, conformément aux stipulations des Textes canadiens spécifiques ci-dessus. Les informations contenues dans le présent document ne doivent en aucun cas être interprétées comme des conseils en investissement dans une province ou un territoire du Canada et ne sont pas adaptées aux besoins du destinataire. Dans la mesure où les informations contenues dans le présent document se rapportent à des Titres d'un émetteur constitué, établi ou créé en vertu des lois canadiennes ou d'une province ou d'un territoire du Canada, toute négociation de ces titres doit être effectuée par l'intermédiaire d'un *investment dealer* (tel que défini à la Section 1.1 de NI 31-103) enregistré au Canada. Aucune commission des valeurs mobilières ou autorité de réglementation canadienne similaire n'a examiné ou adopté de quelque manière que ce soit un jugement sur ces documents, les informations qui y sont contenues ou les mérites des Titres décrits dans le présent document, et toute déclaration contraire constitue une infraction. Les types d'instruments financiers décrits dans le présent document peuvent comporter un degré élevé de risque et leur valeur peut être très volatile. Ces risques peuvent inclure, sans s'y limiter : (i) variations des taux d'intérêt, des taux de change, de la corrélation, des prix ou niveaux des titres, des matières premières, des fonds et/ou indices, des indicateurs de solvabilité ou de présomption de solvabilité d'une ou plusieurs entités sous-jacentes ; (ii) défaut ou insolvabilité d'une ou plusieurs entités sous-jacentes ; (iii) événements ou évolutions défavorables ou imprévu(e)s du marché, évolutions de la politique ou événements défavorables de l'entreprise touchant un sous-jacent ou une entité sous-jacente ; (iv) risque d'illiquidité ; (v) risque souverain ; et (vi) risque juridique. En outre, lorsqu'une transaction implique un endettement, il convient de reconnaître que, bien que l'effet de levier offre des occasions d'augmentation des bénéfices, il peut également avoir pour effet d'augmenter les pertes et ce, dans un délai relativement court. De telles pertes peuvent réduire considérablement la performance de la transaction ou entraîner une perte pour vous. Il se peut que vous deviez prévoir une marge ou un collatéral à des niveaux cohérents avec les politiques internes de BNP Paribas. Le risque de perte dans la négociation de dérivés peut être substantiel et, par conséquent, les instruments dérivés ne conviennent pas à tous les investisseurs.

ROYAUME-UNI : Au Royaume-Uni, ce document est communiqué par la succursale BNPP de Londres. 10 Harewood Avenue, Londres NW1 6AA ; tél. : +44 20 7595 2000 ; fax : +44 20 7595 2555- www.bnpparibas.com. Société de droit français à responsabilité limitée. Siège social : 16 Boulevard des Italiens, 75009 Paris, France. 662 042 449 RCS Paris. BNP Paribas est agréée et réglementée par la Banque centrale européenne et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. BNP Paribas est agréée par la *Prudential Regulation Authority* et est soumise à la réglementation de la *Financial Conduct Authority* et à certaines réglementations de la *Prudential Regulation Authority*. Les détails sur l'étendue de nos obligations réglementaires vis-à-vis de la *Financial Conduct Authority* et de *Prudential Regulation Authority* sont disponibles sur demande. La succursale de Londres de BNP Paribas est enregistrée au Royaume-Uni sous le numéro FC13447. Numéro de l'établissement au Royaume-Uni : BR000170. Adresse de l'établissement au Royaume-Uni : 10 Harewood Avenue, Londres NW1 6AA.

France : Ce rapport est établi et/ou diffusé en France par BNPP SA et/ou BNPP Arbitrage. BNPP SA est une société française à responsabilité limitée (siège social : 16 boulevard des Italiens, 75009 Paris, France, 662 042 449 RCS Paris, www.bnpparibas.com) agréée et contrôlée par la Banque Centrale Européenne (BCE) et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en ce qui concerne les contrôles dont la compétence demeure au niveau national, au titre du règlement n° 1024/2013 du 15/10/2013 confiant à la Banque centrale européenne des missions spécifiques ayant trait aux politiques en matière de surveillance prudentielle des établissements de crédit. BNPP Arbitrage est une société à responsabilité limitée dont le siège est situé 160/162 boulevard Mac Donald 75019 Paris, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 394 895 833. Elle est agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et par l'Autorité des Marchés Financiers en France.

Allemagne : Ce rapport est diffusé en Allemagne par BNPP S.A. Niederlassung Deutschland, une succursale de BNPP S.A. dont le siège est situé à Paris, en France. 662 042 449 RCS Paris, www.bnpparibas.com). BNPP Niederlassung Deutschland est agréée et supervisée par la Banque centrale européenne (BCE) et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumise également à la supervision et à la réglementation de la *Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht* (BaFin) en ce qui concerne les contrôles pour lesquels la compétence demeure au niveau national, en vertu du Règlement n° 2013/1024 du Conseil du 15 octobre 2013 confiant à la Banque centrale européenne des missions spécifiques ayant trait aux politiques en matière de surveillance prudentielle des établissements de crédit, ainsi que de la directive n° 2013/36/UE du 26 juin 2013 et de l'article 53b de la loi allemande sur le crédit (*Kreditwesengesetz* – KWG). BNPP Niederlassung Deutschland est domiciliée Europa Allee 12, 60327 Francfort (registre du commerce HRB Francfort-sur-le-Main 40 950) et Bahnhofstrasse 55, 90429 Nuremberg (registre du commerce de Nuremberg HRB Nürnberg 31 129).

Belgique : BNP Paribas Fortis SA est agréée et supervisée par la Banque centrale européenne (BCE) et la Banque nationale de Belgique, et domiciliée boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, et est également soumise au contrôle de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles en matière de protection des investisseurs et des consommateurs, et est inscrite comme agent d'assurances sous le n° FSMA 25789 A.

Irlande : Ce rapport est diffusé en Irlande par BNPP S.A., succursale de Dublin. BNPP SA est une société française à responsabilité limitée (siège social : 16 boulevard des Italiens, 75009 Paris, France, 662 042 449 RCS Paris, www.bnpparibas.com) agréée et contrôlée par la Banque Centrale Européenne (BCE) et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

Italie : Ce rapport est diffusé par la succursale italienne de BNPP (Succursale Italia), qui est agréée et supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, et soumise au contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers, et cette autorisation a été communiquée à la Banque d'Italie. BNPP Succursale Italia est la succursale italienne d'une société de droit français dont le siège social est situé au 16 Boulevard des Italiens, 75009 Paris, dont les bureaux sont situés Piazza Lina Bo Bardi 3, Milan, numéro d'identification fiscale et numéro d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Milan N° 04449690157, est inscrite au registre des banques détenues par la Banque d'Italie sous le numéro 5482, dûment habilitée à fournir en Italie des services bancaires et de placement selon le principe de la reconnaissance mutuelle. La succursale est soumise à la réglementation limitée de la Banque d'Italie et de la CONSOB.

Pays-Bas : Ce rapport est diffusé aux Pays-Bas par BNPP Fortis SA, succursale des Pays-Bas, une succursale de BNPP Fortis SA dont le siège social est établi à Bruxelles, en Belgique. BNPP Fortis SA, succursale néerlandaise, Herengracht 595, 1017 CE Amsterdam, est agréée et supervisée par la Banque centrale européenne (BCE) et la Banque nationale de Belgique, ainsi que soumise au contrôle de l'Autorité des Services et des Marchés Financiers (FSMA) de Belgique et est soumise à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AFM) des Pays-Bas et de la Banque centrale des Pays-Bas (De Nederlandsche Bank).

Portugal : BNPP – Sucursal em Portugal, Avenida 5 de Outubro, 206, 1050-065 Lisboa, Portugal. www.bnpparibas.com. Société de droit français à responsabilité limitée. Siège social : 16 Boulevard des Italiens, 75009 Paris, France. 662 042 449 RCS Paris. BNPP – Sucursal em Portugal est supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). BNPP – Sucursal em Portugal est agréée par la BCE, l'ACPR et agréée et soumise à la réglementation limitée de *Banco de Portugal* et *Comissão do Mercado de Valores Mobiliários*. BNPP – Sucursal em Portugal est enregistrée au C.R.C. de Lisbonne sous le n° NIPC 980000416. Numéro de TVA PT 980 000 416.

Espagne : Ce rapport est diffusé en Espagne par la succursale espagnole de BNP Paribas S.A, une succursale de BNP Paribas S.A. dont le siège social est situé à Paris, France, (siège social : 16 Boulevard des Italiens, 75009, Paris, France). La succursale en Espagne de BNP Paribas S.A, C/Emilio Vargas 4, 28043 Madrid est agréée et supervisée par la Banque centrale européenne (BCE), l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et, localement, par la Banque d'Espagne et la Commission nationale du marché des valeurs mobilières (CNMV).

Suisse : Le présent rapport s'adresse exclusivement aux clients définis comme des « Investisseurs Qualifiés » au sens de l'article 10 alinéas 3 et 4 de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (LPCC) et des dispositions pertinentes de l'Ordonnance fédérale du 22 novembre 2006 sur les placements collectifs de capitaux (OPCC). Sont notamment considérés comme « Investisseur Qualifiés » les intermédiaires financiers réglementés tels que les établissements bancaires, les négociants en valeurs mobilières, les sociétés de gestion de fonds et les gestionnaires d'actifs d'organismes de placement collectif, les organismes d'assurance réglementés ainsi que les fonds de pension et les sociétés effectuant des opérations de trésorerie professionnelles. Ce document peut ne pas convenir aux clients qui ne sont pas des Investisseurs Qualifiés et doit uniquement être utilisé et transmis aux Investisseurs Qualifiés. À des fins de spécification, un « Swiss Corporate Customer » est un client qui est une personne morale, constituée et existant en vertu des lois suisses et qui est considéré comme un « Investisseur Qualifié » tel que défini ci-dessus. BNPP (Suisse) SA est agréée en tant qu'établissement bancaire et négociant en valeurs mobilières par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). BNPP (Suisse) SA est inscrite au registre du commerce de Genève sous le numéro CHE-102.922.193. BNPP (Suisse) SA est une société anonyme à responsabilité limitée. Siège social : 2, place de Hollande, 1204 Genève, Suisse.

Brésil : Le présent rapport a été établi par Banco BNPP Brasil S.A. ou par ses filiales, sociétés affiliées et sociétés contrôlées, collectivement dénommées « BNPP », à titre purement informatif, et ne constitue ni une offre ni une demande d'investissement ou de cession d'actifs. Banco BNPP Brasil S.A. est une institution financière dûment constituée au Brésil et dûment agréée par la Banque centrale du Brésil et par la Commission des valeurs mobilières du Brésil. Sans préjudice de la prudence qui s'impose quant à l'obtention et à la gestion des informations présentées dans le présent document, BNPP décline toute responsabilité en cas de diffusion fortuite d'informations inexactes et ne saurait être tenue responsable des décisions d'investissement prises sur la base des informations qu'il contient, susceptibles d'être modifiées sans préavis. Banco BNPP Brasil S.A. décline toute responsabilité concernant la mise à jour ou la révision des informations contenues dans le présent document. Banco BNPP Brasil S.A. décline toute responsabilité en cas de perte causée par l'utilisation de toute information contenue dans le présent document.

Colombie : Le contenu de cette communication ne constitue pas une recommandation professionnelle au sens de l'article 2.40.1.1.2 du décret 2555 de 2010 ou du règlement qui le modifie, le remplace ou le complète.

Mexique : Ce rapport a été établi par BNP Paribas México, S.A., *Institución de Banca Múltiple*, ou par ses sociétés affiliées, dénommées collectivement « BNP Paribas México », à titre purement informatif, et ne constitue pas une offre ou une demande de placement ou de cession d'actions par BNP Paribas México, une institution financière dûment constituée au Mexique et dûment agréée par la Commission nationale des banques et des valeurs mobilières pour agir en tant qu'institution financière. Sans préjudice de la prudence qui s'impose quant à l'obtention et à la gestion des informations présentées dans le présent document, BNPP Paribas México décline toute responsabilité en cas de diffusion fortuite d'informations inexactes et ne saurait être tenue responsable des décisions d'investissement prises sur la base des informations qu'il contient, susceptibles d'être modifiées sans préavis. BNP Paribas México décline toute responsabilité concernant la mise à jour ou la révision des informations contenues dans le présent document. BNP Paribas México décline toute responsabilité en cas de perte causée par l'utilisation de toute information contenue dans le présent document. Cette communication s'adresse uniquement aux investisseurs institutionnels ou aux clients avertis, tels que définis dans les Dispositions générales applicables aux Institutions financières et aux autres personnes fournissant des services d'investissement.

Turquie : Ce rapport est diffusé en Turquie par TEB Investment (TEB YATIRIM MENKUL DEĞERLER A.Ş., TEB Kampüs D Blok Saray Mahallesi, Küçüksu Caddesi Sokullu Sokak, No:7 34768 Ümraniye, Istanbul, Turquie, numéro de registre du commerce : 358354, www.tebyatirim.com.tr) et TEB (TÜRK EKONOMİ BANKASI A.Ş., TEB Kampüs C ve D Blok, Saray Mahallesi Küçüksu Caddesi Sokullu Sokak No:7 34768 Ümraniye, Istanbul, Turquie, numéro de registre de commerce : 189356, www.teb.com.tr). Avis publié conformément au document « Communiqué sur les principes relatifs aux services et activités d'investissement ainsi qu'aux services connexes » N° : III-37,1 publié par le Conseil des marchés financiers de Turquie. Les informations, commentaires et recommandations relatifs aux investissements contenus dans le présent document ne constituent pas des services de conseil en investissement. Les services de conseil en investissement ne peuvent être fournis que conformément aux conventions de conseil en investissement conclues préalablement entre les investisseurs et les sociétés de courtage ou les sociétés de gestion de portefeuille ou les banques n'acceptant pas les dépôts. Les commentaires et les recommandations contenus dans le présent document reposent sur les opinions personnelles de ceux qui les ont formulés. Ces opinions peuvent ne pas correspondre à votre situation financière ou à vos préférences en matière de risque et de return. Par conséquent, les décisions d'investissement basées uniquement sur les informations fournies dans le présent document peuvent ne pas produire des résultats conformes à vos attentes.

Israël : BNPP ne détient pas de licence en vertu de la réglementation israélienne pour la fourniture de conseils en investissement relatifs à tout produit financier.

Bahreïn : Ce document est distribué à Bahreïn par BNPP Wholesale Bank Bahreïn, une succursale de BNPP S.A. dont le siège social est situé à Paris, France (Siège social : 16 boulevard des Italiens, 75009 Paris, France). BNPP Wholesale Bank Bahreïn est une institution agréée, réglementée et enregistrée auprès de la Banque centrale de Bahreïn – CBB. Le présent document ne constitue pas, ni ne vise à constituer une offre en vue d'émettre, de vendre ou d'acquérir, ni de solliciter une offre de vente ou d'acquisition de titres ou de conclure une quelconque opération.

Afrique du Sud : BNPP est une banque constituée en France avec une succursale locale enregistrée auprès de la Banque centrale sud-africaine et enregistrée en tant que société externe/étrangère au sens de la loi sur les sociétés sud-africaines de 2008. BNPP est un prestataire de services financiers agréé (FSP 44610) soumis à la réglementation du *Financial Services Board* et de la Banque centrale sud-africaine. BNPP est également un membre agréé de la Bourse de Johannesburg. BNPP s'abstient de déclarer, recommander ou proposer explicitement ou implicitement que les informations et/ou les produits financiers mentionnés dans le présent rapport soient adaptés aux objectifs de placement, à la situation financière ou aux besoins particuliers du destinataire. Ce document ne constitue pas non plus un avis (financier, juridique, fiscal ou autre) tel que prévu par la loi de 2002 sur les services des conseillers financiers et intermédiaires.

Australie : Ce document et toute information contenue dans des présentations marketing associées (la Documentation) sont diffusés en Australie par BNP Paribas (ABN 23 000 000 117), une succursale de BNPP. BNP Paribas est agréée en Australie en tant que *Foreign Approved Deposit Taking Institution* par l'*Australian Prudential Regulation Authority* (APRA) et fournit des services financiers aux clients *Wholesale* sous sa licence australienne de services financiers (AFSL) n° 238043, qui est régie par l'*Australian Securities & Investments Commission* (ASIC). La Documentation s'adresse uniquement aux clients *Wholesale* et n'est pas destinée aux clients *Retail* (conformément à la définition des deux termes dans le *Corporations Act 2001*, articles 761G et 761GA). La Documentation peut faire l'objet de modifications sans préavis et BNP Paribas n'est pas dans l'obligation de mettre à jour les informations ni de corriger toute inexactitude qui pourrait survenir ultérieurement.

Chine : Le présent document/la présente communication est diffusé(e) en République populaire de Chine (« RPC », à l'exception des régions administratives spéciales de Hong Kong ou Macao ou de Taïwan), par BNP Paribas (Chine) Limited (« BNPP China »), une filiale de BNP Paribas. BNPP China est une banque commerciale soumise au contrôle de la Commission chinoise de régulation des banques et des assurances. Lorsque le document/la communication est également fourni(e) en anglais et en chinois, sauf indication contraire dans les lois applicables, la version anglaise prévaudra en cas de divergence entre les deux versions.

Hong Kong – Succursale : Cette communication est établie et/ou diffusée par BNP Paribas, par l'intermédiaire de sa succursale de Hong Kong.

BNP Paribas est une société anonyme constituée en France. La responsabilité de ses associés est limitée. BNP Paribas, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Hong Kong, est enregistrée en tant que Banque agréée en vertu de l'Ordonnance bancaire de Hong Kong et réglementée par l'Autorité monétaire de Hong Kong. Il s'agit également d'un organisme agréé par la *Securities and Futures Commission* pour la réalisation d'activités réglementées de types 1, 4, 6 et 9 en vertu de l'Ordonnance sur les Titres et les Contrats à Terme de Hong Kong. En outre, lorsque le contenu concerne des produits/activités réglementé(e)s, cette communication s'adresse aux « Investisseurs Professionnels » tels que définis dans l'Ordonnance sur les Titres et les Contrats à Terme.

Hong Kong – Titres : Cette communication est établie et/ou diffusée par BNP Paribas Securities (Asia) Limited. BNP Paribas Securities (Asia) Limited est une société agréée, réglementée par la *Securities and Futures Commission* pour la réalisation d'activités réglementées de types 1, 2, 4 et 6 en vertu de l'Ordonnance sur les Titres et Contrats à Terme. Cette communication s'adresse uniquement aux Investisseurs professionnels à Hong Kong. Certains produits ou opérations décrits dans cette communication peuvent ne pas être autorisés à Hong Kong et ne pas être accessibles aux investisseurs de Hong Kong.

Inde - Succursale : La succursale indienne de BNP Paribas est agréée par la Banque centrale indienne pour exercer des activités bancaires en Inde et est réglementée par la loi de 1949 sur la réglementation bancaire, la loi de 1992 sur le *Securities & Exchange Board of India* et d'autres règlements connexes publiés de temps à autre par le gouvernement indien et des organismes de réglementation tels que la Banque centrale indienne, le *Securities and Exchange Board of India*, les lois indiennes, etc. Aux fins de diffusion en Inde, ce document/cette communication s'adresse aux contreparties qui ont une bonne connaissance du risque lié au marché des changes, aux contreparties et investisseurs institutionnels, aux investisseurs avertis et aux clients et investisseurs dont les politiques de gestion des risques sont en place et qui sont qualifiés dans leur intégralité pour les produits et services, conformément à la réglementation existante.

Inde – Titres : En Inde, cette communication est diffusée par BNP Paribas Securities India Private Limited (« BNPPSIPL »), dont le siège social est situé au 8e étage, 1 North Avenue, Maker Maxity, Bandra Kurla Complex, Bandra (East), Mumbai 400 051, INDE (Tél. +91 22 4672 5000/6196 4000, Fax : +91 22 6196 4363). BNPPSIPL est enregistrée au *Securities and Exchange Board of India* (« SEBI ») en tant *research analyst* ; et en tant que société de courtage dans les segments *Actions et Futures & Options de National Stock Exchange of India Limited* (« NSE ») et BSE Limited et dans le segment Dérivés sur devises de la NSE (N° d'enregistrement SEBI : INZ000161834, INH000000792 ; CIN : U74920MH2008FTC182807 ; Site Internet : www.bnpparibas.co.in).

Indonésie : PT Bank BNP Paribas Indonesia est réglementée et supervisée par *Otoritas Jasa Keuangan* en tant que banque commerciale. Les produits ou opérations décrits dans le présent document/la présente communication peuvent ne pas être autorisés en Indonésie et ne pas être accessibles aux investisseurs indonésiens de PT Bank BNP Paribas Indonesia. Les informations contenues dans ce document/cette communication ne sont pas destinées à être distribuées à, ou utilisées par, ou ne constituent pas une offre à l'intention d'une personne ou d'une entité dans une juridiction où (a) la diffusion, l'utilisation ou l'offre de ces informations serait contraire à la loi ou à la réglementation, ou (b) PT Bank BNP Paribas Indonesia serait soumise aux exigences légales ou réglementaires applicables.

Japon - Succursale : Lorsque le présent document se rapporte aux activités bancaires, y compris les opérations de change et les activités connexes, il est distribué à des sociétés basées au Japon par la succursale de BNP Paribas à Tokyo, ou par une filiale ou une société affiliée de BNP Paribas non enregistrée en tant que société d'instruments financiers au Japon, uniquement aux investisseurs institutionnels et aux investisseurs professionnels basés au Japon tels que définis par la loi japonaise sur les instruments financiers et la bourse. La succursale de BNP Paribas à Tokyo est une institution financière agréée, Kanto Finance Bureau-Kinsho-#98, et fait partie de la *Japan Bankers Association* (JBA), de la *Japan Securities Dealers Association* et de la *Financial Futures Association of Japan*. La succursale de BNP Paribas à Tokyo n'assume la responsabilité du contenu rédigé par une autre filiale non japonaise que lorsqu'il est distribué aux sociétés basées au Japon par la succursale de BNP à Tokyo. Veuillez prendre contact avec votre représentant commercial pour plus d'informations.

Afin d'assurer l'équité et la transparence sur les marchés, la loi japonaise sur les instruments financiers et la bourse a mis en place un système d'enregistrement pour les agences de notation de crédit. Conformément à cette loi, les sociétés d'instruments financiers sont tenues d'informer les clients que la notation n'est pas enregistrée lors de la commercialisation de produits financiers notés par des agences de notation de crédit non enregistrées. Veuillez vous référer à la note explicative sur la notation de crédit non enregistrée pour la succursale BNP Paribas de Tokyo (<https://www.bnpparibas.jp/en/important-notice/non-registered-rating-tokyo-branch/>) pour plus de détails.

(Communication en vertu de l'Article 37 de la loi sur les instruments financiers et la bourse) Frais, Rémunérations et Charges : Le montant des frais, rémunérations et charges est fonction du type, de l'ampleur, de la nature, etc., de chaque opération sur instruments financiers individuelle. Dépôt de garantie et autres garanties en trésorerie : En général, les dépôts de garantie et autres garanties en trésorerie sont requis pour les opérations sur marge et les opérations futures, et des dépôts supplémentaires et d'autres garanties en trésorerie peuvent être requis pour ces opérations par la suite. Dans le cadre de ces opérations, le montant de l'opération peut dépasser le montant du dépôt ou de la garantie (une proportion du montant de l'opération par rapport au montant du dépôt ou de la garantie ne peut pas être calculée étant donné que les conditions générales n'ont pas été finalisées à ce stade). Le montant du dépôt ou de la garantie est déterminé en fonction du type, de l'ampleur, de la nature, etc., de chaque opération sur instruments financiers individuelle. En outre, il peut y avoir un écart entre les prix équivalant à un cours acheteur et un cours vendeur, comme prévu par la loi sur les instruments financiers et les changes, sur un certain type d'opérations. Explication sur les risques importants : Les instruments financiers que nous fournissons (y compris les dérivés listés et les dérivés OTC) peuvent comporter les risques suivants : 1. Risque de fluctuation de prix (« Risque de perte en capital » ou « Risque de pertes excédant le capital initial ») sur les Instruments financiers qui est directement causé par la fluctuation des taux d'intérêt, des valeurs en devises et d'autres indices) 2. Risque de crédit (« Risque de pertes en capital » ou « Risque de pertes excédant le capital initial ») dans les Instruments financiers qui est directement causé par des changements dans le statut de l'entreprise ou de l'actif de la personne qui fournit les Instruments financiers ou d'une ou plusieurs autres personnes) 3. Limite de la période d'exercice des droits ou de résiliation des contrats (Limite de la période d'exercice des droits sur les Instruments financiers ou limite de la période de résiliation des contrats relatifs aux Instruments financiers). « Risque de pertes du capital » désigne le risque que le montant total des fonds, etc., que vous avez initialement payés pour un achat ou une autre opération sur des Instruments financiers puisse dépasser celui que vous recevrez lorsque vous vendrez les Instruments financiers ou clôturerez l'opération d'une autre manière. « Risque de pertes excédant le capital initial » signifie le risque que le montant des pertes encourues en raison du risque de fluctuation du cours et du risque de crédit excède la garantie en trésorerie, y compris un dépôt de garantie à verser.

Japon – Titres : Ce document est distribué à des sociétés basées au Japon par BNP Paribas Securities (Japan) Limited ou par une succursale ou une société affiliée de BNPP non enregistrée en tant que société d'instruments financiers au Japon, à certaines institutions financières définies à l'article 17-3, point 1 de l'Ordonnance d'exécution de la Loi sur les instruments financiers et la bourse. BNP Paribas Securities (Japan) Limited est une société d'instruments financiers enregistrée conformément à la loi japonaise sur les instruments financiers et la bourse (numéro d'enregistrement 2521) et membre de la *Japan Securities Dealers Association*, de la *Financial Instruments Firms Association* et de la *Financial Futures Association of Japan*. BNP Paribas Securities (Japan) Limited n'assume la responsabilité du contenu rédigé par une autre société affiliée non japonaise que s'il est distribué à des sociétés basées au Japon par BNP Paribas Securities (Japan) Limited. Certains titres étrangers mentionnés dans ce document ne sont pas présentés conformément à la loi japonaise sur les instruments financiers et la bourse. Veuillez prendre contact avec votre représentant commercial pour plus d'informations.

Afin d'assurer l'équité et la transparence sur les marchés, la loi sur les instruments financiers et la bourse a mis en place un système d'enregistrement pour les agences de notation de crédit. Conformément à cette loi, les sociétés d'instruments financiers sont tenues d'informer les clients que la notation n'est pas enregistrée lors de la commercialisation de produits financiers notés par des agences de notation de crédit non enregistrées. Veuillez vous référer à la note explicative relative à la notation de crédit non enregistrée pour les titres BNP Paribas (Japan) Limited (<https://www.bnpparibas.jp/en/important-notice/non-registered-rating-securities-japan-limited/>) pour plus de détails.

(Communication en vertu de l'Article 37 de la loi sur les instruments financiers et la bourse) Frais, Rémunérations et Charges : Le montant des frais, rémunérations et charges est fonction du type, de l'ampleur, de la nature, etc., de chaque opération sur instruments financiers individuelle. Dépôt de garantie et autres garanties en trésorerie : En général, les dépôts de garantie et autres garanties en trésorerie sont requis pour les

opérations sur marge et les opérations futures, et des dépôts supplémentaires et d'autres garanties en trésorerie peuvent être requis pour ces opérations par la suite. Dans le cadre de ces opérations, le montant de l'opération peut dépasser le montant du dépôt ou de la garantie (une proportion du montant de l'opération par rapport au montant du dépôt ou de la garantie ne peut pas être calculée étant donné que les conditions générales n'ont pas été finalisées à ce stade). Le montant du dépôt ou de la garantie est déterminé en fonction du type, de l'ampleur, de la nature, etc., de chaque opération sur instruments financiers individuelle. En outre, il peut y avoir un écart entre les prix équivalant à un cours acheteur et un cours vendeur, comme prévu par la loi sur les instruments financiers et les changes, sur un certain type d'opérations. Explication sur les risques importants : Les instruments financiers que nous fournissons (y compris les dérivés listés et les dérivés OTC) peuvent comporter les risques suivants : 1. Risque de fluctuation de prix (« Risque de perte en capital » ou « Risque de pertes excédant le capital initial » sur les Instruments financiers qui est directement causé par la fluctuation des taux d'intérêt, des valeurs en devises et d'autres indices) 2. Risque de crédit (« Risque de pertes en capital » ou « Risque de pertes excédant le capital initial » dans les Instruments financiers qui est directement causé par des changements dans le statut de l'entreprise ou de l'actif de la personne qui fournit les Instruments financiers ou d'une ou plusieurs autres personnes) 3. Limite de la période d'exercice des droits ou de résiliation des contrats (Limite de la période d'exercice des droits sur les Instruments financiers ou limite de la période de résiliation des contrats relatifs aux Instruments financiers). « Risque de pertes du capital » désigne le risque que le montant total des fonds, etc., que vous avez initialement payés pour un achat ou une autre opération sur des Instruments financiers puisse dépasser celui que vous recevrez lorsque vous vendrez les Instruments financiers ou clôturerez l'opération d'une autre manière. « Risque de pertes excédant le capital initial » signifie le risque que le montant des pertes encourues en raison du risque de fluctuation du cours et du risque de crédit excède la garantie en trésorerie, y compris un dépôt de garantie à verser.

Malaisie : Cette communication est diffusée en Malaisie par BNP Paribas Malaysia Berhad (numéro d'entreprise 918091-T) qui est constituée en Malaisie en vertu de la loi malaisienne de 2016 sur les sociétés (promulguée pour la première fois en 1965) et une filiale de BNP Paribas. Il s'agit d'une institution agréée en vertu de la loi sur les services financiers de 2013 et réglementée par la Banque Negara Malaysia. Cette communication s'adresse uniquement aux investisseurs agréés et aux entités « high net worth », comme défini dans les Annexes 6 et 7 de la loi de 2007 sur les marchés de capitaux et de services. BNP Paribas Capital (Malaysia) Sdn Bhd (numéro d'entreprise 247454-M) est constituée en Malaisie en vertu de la loi malaisienne de 1965 sur les sociétés. Il s'agit d'une institution agréée en vertu de la loi de 2007 sur les marchés de capitaux et de services et soumise à la réglementation de la *Securities Commission Malaysia*. Succursale Malaysia Labuan de BNP Paribas : BNPP, une société de droit français (662 042 449 RCS PARIS/dont le siège social est établi à (PARIS), etc.) (« BNPP » ou « la Banque »), agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Labuan (banque de Labuan agréée (numéro de licence 930 012C)) au niveau 9 (D), Main Office Tower, Financial Park Labuan, Jalan Merdeka, 87 000 F.T. Labuan, Malaisie.

Nouvelle-Zélande : BNP Paribas SA n'est pas une banque enregistrée en Nouvelle-Zélande et n'a pas de siège social en Nouvelle-Zélande. Ce document et toute information contenue dans des présentations marketing associées (la Documentation) s'adressent uniquement aux investisseurs/clients *Wholesale* (tels que définis dans le *Financial Markets Conduct Act 2013*) et ne sont pas destinés aux autres investisseurs/clients. La Documentation est considérée comme fiable, mais ni BNP Paribas SA, ni aucune de ses sociétés liées ne garantissent son exhaustivité ou son exactitude, ni n'assument aucune responsabilité dans la mesure où ces informations sont utilisées par une quelconque partie. La Documentation peut faire l'objet de modifications sans préavis et BNP Paribas SA n'est pas dans l'obligation de mettre à jour les informations ni de corriger toute inexactitude qui pourrait survenir ultérieurement. Cette Documentation est établie à titre d'information générale uniquement et ne constitue pas un avis sur un produit financier, ni une offre visant à émettre ou recommander d'acquérir un produit financier. Vous devez vous renseigner sur tout produit financier auquel il est fait référence.

Singapour – Succursale : Cette communication est diffusée à Singapour par la succursale BNP Paribas de Singapour, une banque agréée sous le contrôle de l'Autorité monétaire de Singapour. Cette communication s'adresse aux investisseurs institutionnels et aux investisseurs accrédités au sens du *Securities and Futures Act 2001* (édition révisée 2020). Certains produits ou opérations décrits dans cette communication peuvent ne pas être autorisés à Singapour et ne pas être disponibles pour les investisseurs singapouriens. Dans le cas où cette communication constituerait une publicité pour un produit au sens de la réglementation sur les conseillers financiers ou de la réglementation relative aux valeurs mobilières et aux contrats à terme (Agrément et Exercice d'activité) de Singapour, veuillez noter que cette publicité n'a pas été examinée par l'Autorité monétaire de Singapour. Dans le cas où cette communication est un rapport d'étude : En ce qui concerne la diffusion à ces catégories d'investisseurs, BNP Paribas, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Singapour, et ses mandataires sont exonérés, en vertu du règlement 35 des *Financial Advisers Regulations* de Singapour, des exigences de la Section 36 du *Financial Advisers Act* de Singapour, eu égard à la divulgation de certaines participations dans, ou certaines participations dans, l'acquisition ou la cession de titres, de contrats dérivés sur titres ou de parts d'un organisme de placement collectif, mentionnés dans le présent rapport. Pour les Investisseurs institutionnels et accrédités à Singapour, veuillez prendre contact avec BNP Paribas, par l'intermédiaire de sa succursale de Singapour (numéro d'entreprise : S71FC2142G ; adresse : 10 Collyer Quay, 34/F Ocean, Singapour 049315 ; tél. : (65) 6210 1288 ; fax : (65) 6210 1980) pour toutes les questions et requêtes relatives au présent rapport.

Corée du Sud - Succursale : Ce document/cette communication est diffusé(e) par la succursale BNP Paribas de Séoul, qui est soumise à la réglementation de la *Financial Services Commission* et du *Financial Supervisory Service* pour l'exercice de ses activités d'investissement financier en Corée. Ce document/cette communication est fourni(e) conformément aux procédures requises par le droit applicable et la réglementation en vigueur, ainsi qu'en vertu des normes de contrôle interne de la succursale de Séoul de BNP Paribas. Lorsque ce document/cette communication est un rapport d'étude, il/elle est diffusé(e) par la succursale de Séoul de BNP Paribas en ce qui concerne les parties d'études macro-économiques de celui-ci uniquement.

Corée du Sud – Titres : BNP Paribas Securities Korea est une entité commerciale d'investissement financier agréée au sens du *Financial Investment Business and Capital Markets Act* et soumise à la réglementation de du *Financial Supervisory Service* et de la *Financial Services Commission*. Ce document/cette communication est diffusé(e) par BNP Paribas Securities Korea Co., Ltd. en République de Corée aux Investisseurs professionnels et n'est pas destiné(e) aux investisseurs en Corée qui ne sont pas des Investisseurs professionnels au sens de l'Article 9 (5) (investisseur professionnel) du *Financial Investment Business and Capital Markets Act* et ne doit pas être transmis(e) à ces derniers. Certains produits ou opérations décrits dans ce document/cette communication peuvent ne pas être autorisés en Corée et ne pas être disponibles pour les investisseurs coréens. Les informations contenues dans le présent document/la présente communication sont exclusivement destinées à être transmises aux destinataires visés et ne constituent pas une recommandation ou un conseil en investissement pour les destinataires des présentes, car elles ne tiennent pas compte des objectifs d'investissement spécifiques, de la situation financière et des besoins particuliers d'un destinataire particulier (« exigences spécifiques »). Un destinataire de ce document/cette communication doit demander l'avis de son propre conseiller financier concernant l'adéquation des produits ou des opérations (en tenant compte des exigences spécifiques du destinataire) ainsi que les risques impliqués par ces produits ou opérations avant qu'un engagement d'acheter ou de s'engager dans un produit ou une opération ne soit pris. Ce document/cette communication est fourni(e) conformément aux procédures requises par le droit applicable et la réglementation en vigueur, ainsi que par les normes de contrôle interne de BNP Paribas Securities Korea.

Taiwan – Succursale : Cette communication est diffusée à Taïwan par la succursale BNP Paribas de Taipei, la succursale de Taichung, la succursale de Kaohsiung et/ou le centre bancaire extraterritorial, succursales de BNP Paribas et sont réglementées par la *Financial Supervisory Commission*, R.O.C en vertu du *Banking Act* et de l'*Offshore Banking Act*. Cette communication s'adresse uniquement aux contreparties taïwanaises autorisées à acheter ou à négocier de tels produits et qui en ont les capacités. Certains produits ou opérations décrits dans cette communication peuvent ne pas être autorisés à Taïwan et ne pas être disponibles pour les investisseurs taïwanais.

Taiwan – Titres : Cette communication est diffusée à Taïwan par BNP Paribas Securities (Taiwan) Co. Ltd, qui est soumise à la réglementation de la *Financial Supervisory Commission*, R.O.C. Cette communication est exclusivement destinée aux investisseurs professionnels. Ces informations sont fournies à titre indicatif uniquement. Le lecteur doit évaluer de manière indépendante les risques d'investissement et est seul responsable de sa décision d'investissement. Les informations sur les titres qui ne sont pas négociés à Taïwan sont fournies à titre d'information uniquement et ne doivent pas être interprétées comme une recommandation ou une sollicitation à négocier de tels titres. BNP Paribas Securities

(Taiwan) Co., Ltd. ne peut pas exécuter d'opérations pour des clients sur ces titres. Toute diffusion, citation ou utilisation est interdite sans le consentement exprès et préalable de BNP Paribas.

Thaïlande : La succursale BNP Paribas de Bangkok est soumise à la réglementation de la *Bank of Thailand* et de la *Securities and Exchange Commission*. Cette communication ne constitue pas une offre de vente ou de sollicitation d'une offre d'achat auprès d'une quelconque personne de produits financiers lorsqu'il est illégal de faire l'offre ou la sollicitation en Thaïlande.

Vietnam : Cette communication est diffusée au Vietnam par la succursale BNP Paribas Hô Chi Minh City, enregistrée au Vietnam sous le numéro 725/GP- HCMC, et la succursale BNP Paribas Hanoi enregistrée sous le numéro 05/GP-NHNN. Cette n'est pas destinée aux clients particuliers dans le territoire du Vietnam et ne doit pas être transmise à ces derniers. Elle s'adresse uniquement aux contreparties vietnamiennes qui sont autorisées par SBV à effectuer des achats auprès de contreparties offshore ou négocier avec celles-ci et qui en ont la capacité.

Tout ou partie des informations contenues dans ce document peuvent avoir déjà été publiées sur <https://markets360.bnpparibas.com/>

© BNPP, Tous droits réservés.